

	<b>FICHE SPORT DEPARTEMENTALE 2023-2024</b>	
	<b>GYMNASTIQUE</b>	
<a href="mailto:sd035@unss.org">sd035@unss.org</a> <a href="http://unss35.org">http://unss35.org</a>	Version du 10/10 <b>A Confirmer</b>	<b>Modifications</b>

COMPOSITION DE LA COMMISSION – REUNION DU 10/10/2023			
Noms	Etablissements	Noms	Etablissements
LECHAT Eric	Fontenay Chartres	DAUVET marie Cécile	J.Monnet Janzé
LIDOUR Cattalen	G.Brassens Le Rheu	PAPON Céline (exc)	Chêne vert Bain
Pinczon du Sel Mathilde	H Ourmes Rennes		

CALENDRIER					
<u>DATES</u>	<u>NIVEAUX</u>	<u>FORMULES</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>
31/01	DEPARTEMENTAL	CERTIFICATION JO	TOUTES	DANS LES AS	
21/02	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD	TOUTES	BAIN	9 H 00
13/03	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD	TOUTES	JANZE	9 H 00
27/03	ACADEMIQUE	EQUIPE FF	TOUTES	CHARTRES	9 H 00
10/04	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDA	TOUTES	PACE	9 H 00
<b>29/05</b>	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDB	TOUTES	JANZE	9 H 00
22-24/05	FRANCE	EQUIPE FF	TOUTES		

## ENGAGEMENTS ET QUALIFICATIONS

Les engagements prévisionnels doivent être enregistrés avant le 1er décembre sur le « google form » ce dessous :

<https://bit.ly/Engagements-activités-Artistiques-Gymniques>

Les inscriptions d'équipes se feront sur Opuss (engagement et composition d'équipe) pour les compétitions.

## REFERENTS TECHNIQUES ET CMR

Référent technique départemental: Eric Lehat, Col Fontenay Chartres

## REGLEMENT ET DISPOSITIONS DEPARTEMENTALES

Le règlement spécifique, la fiche sport nationale complète et sa déclinaison académique sont disponibles sur le [site national](#) et sur [OPUSS](#).

Deux filières de compétition : FF (Finalité France, équipe d'établissement et excellence), FD (Finalité Départementale A B). Les premières équipes seront qualifiées pour la filière nationale (quota variable suivant les résultats des 3 autres départements). Les équipes restantes seront réparties entre les filières A et B. En filière A, le règlement national s'applique : « 5 équipières-4 qui passent -3 qui comptent ». Suivant le nombre d'équipe restantes en filière B, la formule pourra être « 6 équipières-5 qui passent -4 qui comptent ».

La répartition des équipes entre les filières FF et FD se fera sur la base des résultats de district. Pour les championnats, il faut préparer les fiches d'agrès en UN exemplaire (jusqu'au niveau académique inclus).

Les districts se déroulent toute la journée (9H00-17H00). Les sites de compétition seront définis en fonction des engagements. Toutes les catégories concourent aux districts (filles, garçons et mixtes). Les équipes garçons intègrent la compétition académique de Chartres à l'issue des districts.

Musique : elle est autorisée au sol filles à tous les niveaux et non pénalisée pour la compétition départementale FD. (« pirate des caraïbes » est réintroduit dans la play-list autorisée)

Elle est obligatoire pour les compétitions académiques (sans parole) et le championnat départemental FA. (pénalité - 1 point)

Les feuilles d'enchaînement ne seront pas restituées le jour de la compétition. Elles seront conservées au SD UNSS jusqu'aux championnats d'académie à disposition des équipes qualifiés.

Les jeunes officiels : une équipe se présentant sans JO sera sanctionnée dès les phases départementales d'une pénalité de 5 points.

Utilisation des feuilles de match : tous les éléments seront numérotés dans l'ordre d'exécution et les éléments pris en compte pour la note de difficulté seront « stabilotés ». Un élément comptant pour les exigences spécifiques à la composition doit être souligné s'il ne rentre pas comme élément de difficulté.

Règlement départemental saut : La pénalité pour la faute qui consiste à poser plus de deux appuis sur la table est fixée à 5 points. La note de « zéro » ne sera pas appliquée sur les compétitions de district et départementales.

Le port du shorty est autorisé sur les phases de district et départementales. Les motifs à fleur sont tolérés sur les phases de district.

Référent textile départemental : Monsieur André

## LES CHAMPIONNATS DE DISTRICT

Classement de TOUTES les équipes du département

Bain  
21/02

Janzé  
13/03

MEILLEURES EQUIPES FILLES  
ETABLISSEMENT ACADEMIQUES  
PAR DEPARTEMENT

LES EQUIPES SUIVANTES  
NON SELECTIONNEES SUR  
LA FILIERE NATIONALE

FILIERE NATIONALE



CHAMPIONNAT D'ACADEMIE  
27 MARS  
A CHARTRES DE BZH

EQUIPES CHAMPIONNE



CHAMPIONNAT DE FRANCE

La répartition entre les districts  
sera confirmée après les  
engagements fixés le 1er/12

CHAMPIONNAT  
DEPARTEMENTAL A  
10 avril à Pacé

CHAMPIONNAT  
DEPARTEMENTAL B  
15 ou 22 mai à JANZE

## JEUNES OFFICIELS

Réfèrent JO départemental: Eric Lechat, Col Fontenay Chartres de Bretagne.

La certification se fait sur support vidéo dans chaque AS, le même jour. Les résultats sont envoyés pour harmonisation à E.Lechat. Les supports d'examen seront mis à votre disposition au mois de janvier. Charge à chaque AS d'éditer les copies pour chaque élèves.

- La certification se fera sur 2 agrès avec 6 mouvements par agrès (2 pour exercice et 4 pour obtention de la note).
- La certification se fera sur 2 agrès par menu jumelé :  
« SAUT-POUTRE » et « BARRE-SOL »
- Sur les compétitions départementales, il faut prévoir un responsable « prof » des jeunes officiels (responsable de la compétition ou autres accompagnateurs d'équipes). Il faut également prévoir des responsables par agrès (particulièrement en saut) pour accompagner les jeunes juges sur le début de la compétition et « caler » les premières notes.
- Compétition district = Il est nécessaire d'un prof par agrès comme juge arbitre pour harmoniser les notes entre les deux jurys jeunes officiels qui jugeront la même compétition.
- Le JO peut appartenir à une autre AS.
- Dans certains cas, conformément aux décisions de la CMR, le jeune officiel pourra être validé dans le niveau supérieur lors du championnat d'académie.
- Si le nombre de jeunes officiels dépassent 130, la journée de certification sera dédoublée.
- Un support vidéo d'entrainement pour les jeunes officiels est à disposition au SD (se munir d'une clef USB puissante).